



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 10 JUIN 2025**

Dossier 2 - DGAPM - PRÉCISIONS REPRISE EN RÉGIE DIRECTE SODEXO

Concernant ce dossier et suite à notre passage sur le site de Fauchier nous avons constaté que :

Ces agents ont un nombre conséquent de missions d'enregistrement et d'encaissement qui concerne plusieurs domaines, ils accueillent un grand nombre de public, et certains d'entre eux ne perçoivent pas la NBI , c'est inacceptable.

A missions égales le montant de leur ISFE est différent. Nous demandons donc une harmonisation favorable à tout les agents et l'attribution de la NBI avec effet rétroactif pour ceux qui ne la perçoivent pas.

De plus, il manque du matériel essentiel au bon fonctionnement et au confort des agents comme par exemple des feuilles de papier, du papier wc, des fauteuils ergonomiques.

Les agents nous ont signalé aussi le manque d'insonorisation des bureaux.

Pour les BMDP, l'UNSA demande que les fiches de postes soient modifiés aux regard de l'extension des missions, et qu'un agent de sécurité soit affecté sur les bureaux en tension.

Nous vous demandons de vous engager en séance à apporter une suite favorable à ces demandes.